

Conseil des ministres de la Santé

Paulette Lenert, ministre de la Santé, était présente ce 13 juin 2023 au Conseil des ministres de la Santé dans le cadre du Conseil «Emploi, politique sociale, santé et consommateurs» (EPSCO) qui s'est tenu au Luxembourg sous présidence suédoise.



Les ministres de la Santé ont tout d'abord adopté la recommandation du Conseil relative au renforcement des actions de l'UE visant à lutter contre la résistance aux antimicrobiens, un véritable défi au niveau mondial dans le domaine de la santé humaine, vétérinaire et environnementale. Le Conseil a également adopté l'orientation générale sur le règlement relatif aux redevances et aux droits dus à l'Agence européenne des médicaments.

En outre, la présidence suédoise a présenté aux délégations le rapport sur l'état d'avancement des négociations sur le règlement relatif à l'espace européen des données de santé, qui vise à améliorer premièrement l'accès des patients à leurs données de santé et le contrôle de celles-ci, tant aux niveaux national et européen, et deuxièmement à faciliter la réutilisation de ces données à des fins de recherche, d'innovation et d'élaborations de politiques en la matière, tout en prévoyant un environnement de traitement de données sécurisé spécifiques à la santé.

S'en est suivi la présentation du rapport sur l'état d'avancement du règlement concernant les normes de qualité et de sécurité des substances d'origine humaine destinées à une application humaine.

Renforcement de l'écosystème pharmaceutique

La séance de travail a été dédiée à un échange de vues sur le renforcement

de l'écosystème pharmaceutique pour soutenir la compétitivité et l'accès équitable aux médicaments. Il s'agit d'un moment important car pour la première fois, les gouvernements ont exprimé leurs positions préliminaires officielles sur le projet de la Commission. Paulette Lenert, ministre de la Santé, qui représentait le Luxembourg, a ainsi souligné l'importance d'un écosystème pharmaceutique centré à la fois sur l'accès équitable aux médicaments et la compétitivité.

Paulette Lenert: «Les avancées technologiques dans le secteur des soins de santé ouvrent de nombreuses possibilités de traitements innovants pour les patients, mais ces développements posent également plusieurs défis. Le Luxembourg soutient la proposition de la législation pharmaceutique, dont le but est de réformer le futur paysage des soins de santé, en renforçant la compétitivité mondiale du secteur, tout en gardant le patient au centre de l'innovation, et en veillant à la qualité et à la sécurité des médicaments et produits de santé.»

«Il nous faut réfléchir à un écosystème qui favorise l'égalité d'accès aux produits pharmaceutiques et la compétitivité. La proposition de la Commission européenne arrive à point nommé. L'UE a besoin d'une protection pratique et étendue pour les produits pharmaceutiques innovants et les droits de propriété intellectuelle existants. Il nous faut aussi un cadre réglementaire qui

encourage la création de nouveaux médicaments et le redéploiement des médicaments existants.»

«Les médicaments actuellement autorisés dans l'UE ne parviennent pas assez rapidement aux patients», a-t-elle poursuivi. «Leur disponibilité n'est que rarement similaire dans tous les États membres. Il faut donc améliorer cette disponibilité en utilisant les différents systèmes de santé nationaux. Cela peut se faire en développant de nouvelles mesures incitatives pour encourager les entreprises pharmaceutiques à rendre leurs médicaments disponibles dans tous les États membres de l'UE. L'UE devrait également simplifier les procédures de mise sur le marché afin que les patients aient un accès plus rapide, en particulier pour répondre aux besoins de santé non satisfaits.»

«Il existe également d'autres mesures pour parvenir à un accès plus équitable, telles que l'examen conjoint des technologies de la santé et le suivi des conditions d'accès au marché et des pratiques de remboursement des États membres. Les compétences de l'EMA peuvent être encore renforcées en lui donnant des droits d'intervention directs et indirects par le biais de partenariats public-privé, en accordant une attention particulière aux PME, aux universités, etc. Le centre de l'écosystème pharmaceutique compétitif doit être le patient.» ■

Source: sante.public.lu, iml.lu